

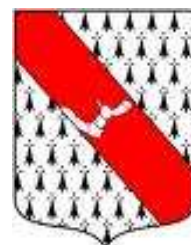
La Marelle

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs/Accueil P riscolaire/Accueil Jeune

SAINT DIDIER AU MONT D'OR

32 avenue de la R publique 69370
tel :04.78.47.82.54



Sommaire

- Présentation
- Les différents accueils proposés
 1. *L'accueil périscolaire*
 2. *L'accueil de loisirs*
 3. *Le Point Jeune*
- Conditions d'admission
- Modalité d'inscription/Annulation et Facturation
- Dispositions générales
 1. *Dispositions médicales*
 2. *Fonctionnement*
- Relations avec les familles

Présentation:

L'accueil de loisirs de Saint Didier au Mont d'Or est un équipement géré par l'Etablissement Régional Léo Lagrange Centre Est.

Cet établissement répond aux besoins des parents en accueillant leurs enfants dans des conditions favorisant leur développement et leur épanouissement.

Le jeu reste le moyen essentiel autour duquel s'articulent les actions du personnel dans un climat éducatif, affectif et sécuritaire.

Il accueille les enfants âgés de 3 ans révolus jusqu'à 17 ans dans diverses activités : accueil périscolaire, accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) et Point Jeunes.

Les différents accueils proposés

1 L'accueil Périscolaire

Différents accueils périscolaires sont proposés pour les écoles publiques de la commune.

Le matin :

- A la Marelle de 7h30 à 8h20 pour les enfants inscrits à l'école maternelle et élémentaire du Bourg.
- A l'école publique de Saint Fortunat de 7h30 à 8h30 pour les enfants inscrits à l'école de Saint Fortunat.

L'après-midi :

- A la Marelle de 16h30 à 18h30 pour les enfants de l'école maternelle et de 18h à 18h30 pour les enfants de l'élémentaire après l'étude (un animateur vient chercher les enfants à la sortie de l'école).
- A l'école publique de Saint Fortunat de 18h à 19h pour les enfants inscrits à l'école de Saint Fortunat.

Les tarifs :

> Forfait trimestriel

QF :	MATIN		SOIR		
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	St Fortunat
> 600€	32,00€	32,00€	62,00€	26,00€	32,00€
601-700€	33,00€	33,00€	63,00€	27,00€	33,00€
701-800€	34,00€	34,00€	64,00€	28,00€	34,00€
801-900€	36,00€	36,00€	66,00€	30,00€	36,00€
901-1100€	38,00€	38,00€	68,00€	32,00€	38,00€
< 1100€	40,00€	40,00€	70,00€	34,00€	40,00€

Trimestres fixes : sept-décembre, janvier-mars, avril-juin.

Facturation en début de trimestre

> Forfait occasionnel

QF :	Tarif :
< 600€	12,00€
601-700€	13,00€
701-800€	14,00€
801-900€	18,00€
901-1100€	20,00€
>1100€	22,00€

> Forfait de 10 heures d'accueil (+1h offerte)

> Limité à 2 forfaits par trimestre, valable une année scolaire.

Pour l'accueil des enfants de maternelle, les parents doivent fournir quotidiennement un goûter à leur enfant.

2 L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année en période scolaire (sauf les jours fériés) ainsi que toutes les périodes de vacances scolaires (sauf la dernière **semaine des vacances de Noël et 3 semaines en août**).

Les enfants sont répartis par tranche d'âge :

- 3-4 ans = Piccolo, (accueil à « la Doriane ») **12 places**
- 4-5 ans= Mezzo **16 places**
- 6-7 ans = Médium **24 places**
- 8-12 ans = Giga **24 places**

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30, avec une arrivée échelonnée des enfants le matin entre **7h30 et 9h30** et un départ le soir entre **17h et 18h30**.

Un accueil à la demi-journée est possible (matin + repas avec départ de l'enfant entre 13h15 et 13h45 ; ou repas + après-midi avec l'arrivée de l'enfant entre 11h30 et 11h45).

Cet accueil doit cependant rester **exceptionnel** et n'est donc **pas prioritaire**. Il se fait dans la limite des places disponibles.

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Tout départ anticipé est définitif et les parents doivent impérativement signer une décharge de responsabilité auprès des animateurs.

L'enfant ne peut quitter le centre de loisirs qu'en compagnie des personnes autorisées sur la fiche d'inscription. Une pièce d'identité pourra alors leur être demandée.

Un départ de l'enfant seul ne peut se faire que par autorisation parentale remplie sur la fiche d'inscription.

Le repas de midi et le goûter sont fournis par la structure. Les menus sont affichés à l'accueil.

Les régimes alimentaires particuliers ou allergies alimentaires doivent impérativement être signalés sur la fiche d'inscription ou fiche sanitaire.

Un seul menu est proposé, la viande peut cependant être supprimée.

Les enfants doivent venir en tenue adaptée aux activités.

Le programme des activités est affiché à l'accueil et disponible à la demande des familles soit au bureau soit sur le site internet de la mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Celui-ci peut être modifié en fonction des effectifs et de la météo.

Les tarifs :

Mercredi :

	Désidériens	Hors Secteur
< 600€	9,00€	10,00€
601-700€	11,00€	13,00€
701-800€	13,00€	15,00€
801-900€	17,00€	19,00€
901-1100€	19,00€	23,00€
> 1100€	21,00€	25,00€

Vacances : il existe un forfait semaine, pour l'inscription à la journée complète des 5 jours de la semaine :

	Désidériens	Hors Secteur
< 600€	40,50€	45,00€
601-700€	49,50€	58,50€
701-800€	58,50€	67,50€
801-900€	76,50€	85,50€
901-1100€	85,50€	103,50€
> 1100€	94,50€	112,50€

3 Le Point Jeune

Le point jeune est un lieu de rencontre, créé pour les jeunes (12-16 ans). Placé sous la responsabilité d'animateurs diplômés, il permet aux ados de se retrouver, d'échanger et de vivre ensemble des moments conviviaux.

Le point jeune est ouvert tous les vendredis soirs de 19h à 22h. Cette séance peut être déplacée au samedi après midi selon les projets en cours.

Les activités se déroulent dans les locaux de la Marelle et du point jeune (32 avenue de la République).

Les tarifs :

L'accueil dans les locaux est gratuit pour les désidériens
Certaines activités nécessitent une participation financière, en fonction du quotient familial de la famille, afin de prendre en charge les coûts d'encadrement :

Quotient Familial	Désidériens		Non Désidériens	
	Accueil sur site	Accueil hors locaux	Accueil sur site	Accueil hors locaux
< 700€	Carte d'activité gratuite	3.00€	Carte d'activité 5€	3.45€
De 701 à 900€		5.00€		5.75€
> 901€		8.00€		9.20€

Certaines sorties exceptionnelles pourront donner lieu à une tarification plus élevée, votée en conseil municipal.

Pour toutes les activités proposées, les enfants doivent être inscrits au préalable au centre d'animation par écrit (mail ou courrier) au minimum 72h à l'avance.
Les places étant limitées, tout enfant non-inscrit ne pourra être accueilli.

Les conditions d'admission

L'accueil s'ouvre prioritairement:

- Aux parents résidants sur la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or
- Aux familles dont les deux parents, ou le parent unique, exercent une activité professionnelle.

L'inscription doit être faite avant le premier accueil de l'enfant, par la mère, le père ou le responsable légal.

Un dossier administratif est à compléter pour chaque enfant.

Après vérification et saisie de celui-ci, les inscriptions pour les différentes activités pourront se faire par écrit (mail et courrier)

Documents nécessaires pour une première inscription :

- Photocopie des vaccinations à jour
- Attestation d'Allocataire CAF, MSA ou autre régime.
- Copie d'attestation d'assurance en responsabilité civile
- Copie attestation carte vitale
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
- RIB
- Certificat de natation 50 mètres. Ce document n'est pas obligatoire mais pourra être demandé pour certaines activités (piscine, mini camp...)

Il est important que les parents soient joignables à tout moment

A noter que tout changement doit être impérativement et rapidement signalé à la directrice de l'accueil de loisirs.

Modalité d'Inscription/Annulation et Facturation

L'accueil périscolaire :

Les inscriptions se déroulent au mois de Juin pour la rentrée de Septembre. Pour des accueils occasionnels, les demandes d'inscriptions doivent se faire par écrit au moins 72h à l'avance si le dossier administratif est déjà fait. Si le dossier administratif n'est pas déjà rempli, prévoir un délai minimum d'une semaine.

Les places ne sont pas garanties.

Les annulations doivent être signalées le plus tôt possible et seront facturées pour des délais inférieurs à une semaine (sauf avec certificat médical)

La facturation des forfaits se fait en début de trimestre.

La facturation des cartes d'accueil occasionnel est mensuelle.

Modalités de paiement : prélèvement bancaire.

L'accueil de loisirs :

- Mercredi :

Les inscriptions se déroulent au mois de Juin pour la rentrée de Septembre.

Les places sont limitées. Une commission d'admission se réunit et attribue les places.

Les critères de priorité sont :

- résidant de la commune
- 2 parents ou parent isolé qui travaille
- 2 parents ou parent isolé en recherche d'emploi ou formation
- l'accueil des fratries
- les inscriptions régulières et en journée complète.

Pour des accueils occasionnels la demande doit être faite par écrit le plus tôt possible. Les places ne sont pas garanties.

Les annulations doivent être signalées **1 semaine à l'avance** et seront **facturées pour des délais inférieurs à celle-ci** (sauf avec certificat médical)

La Facturation est mensuelle.

Modalités de paiement : prélèvement bancaire.

- Vacances scolaires :

Les inscriptions se déroulent environ 6 semaines avant chaque période de vacances. Les dates vous sont communiquées en début d'année sur la plaquette de rentrée.

Les demandes doivent être effectuées par écrit à partir de la date de début des inscriptions. Les demandes arrivées avant ne seront pas prises en compte. Le dossier administratif doit être au préalable renseigné.

Les places sont limitées. Une commission d'admission se réunit et attribue les places.

Les critères de priorité sont les mêmes que pour les mercredis avec un avantage pour les inscriptions à la semaine.

La facturation est mensuelle et s'effectue à la réservation.

Dès confirmation de l'inscription par l'ALSH, toute annulation au-delà d'une semaine sera facturée (sauf avec certificat médical)

Modalités de paiement : prélèvement bancaire.

Le point Jeune :

Un dossier administratif est à renseigner pour chaque Jeune.

Après vérification et saisie de celui-ci, les inscriptions pour les différentes séances pourront se faire par écrit (mail et courrier).

Un mail est envoyé pour présenter les programmes d'activités à tous les jeunes et familles. Chacun doit ensuite s'inscrire pour les séances choisies du point jeune.

La Facturation est mensuelle.

Modalités de paiement : prélèvement bancaire.

Si pour des raisons **exceptionnelles** (intempéries...), « La marelle » n'est pas en mesure d'ouvrir ses portes et d'accueillir les enfants, la journée ne sera pas facturée. Dans la mesure du possible les familles seront averties dans les meilleurs délais.

Une continuité de service téléphonique sera assurée afin que celles ci puissent s'informer et s'organiser : 06.87.21.88.76.

Dispositions générales

Dispositions Médicales

- Tout enfant accueilli à l'accueil de loisirs doit être à jour des vaccinations obligatoires.
Un certificat médical sera réclamé en cas de contre-indication à un vaccin.
- Tout enfant qui, à son arrivée présente des symptômes de maladie, (forte fièvre, éruption cutanée, maladie contagieuse) ne peut être accepté.
- Il est important de signaler toute allergie médicamenteuse ou alimentaire
- Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance du médecin. En cas de traitement médical, remettre dès l'arrivée au centre de loisirs les médicaments notés au nom de l'enfant ainsi que les ordonnances à **l'animateur d'accueil**. La direction devra être prévenue au préalable.
- Les parents sont prévenus si leur enfant présente une température supérieure à 38° ou des symptômes inhabituels (vomissements ...)
En cas d'accident et d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés. Ils prennent les dispositions nécessaires.
Les parents sont avertis immédiatement.
- Si dans la famille (parents, frères ou sœurs) il survient une maladie contagieuse la déclaration doit être faite immédiatement à la directrice afin que toutes les dispositions sanitaires soient prises.
- L'équipe tient compte des différences. Elle peut proposer un accueil adapté à un enfant porteur d'un handicap dans la limite des capacités de l'accueil en collectivité.
Les modalités d'accueil des enfants porteur d'un handicap ou de maladie chronique sont définies avec la famille et en collaboration avec les travailleurs médico-sociaux. L'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé peut être mise en place.

Les Locaux

Les locaux et leur agencement sont adaptés pour l'accueil et la sécurité des enfants et partiellement accessibles aux personnes handicapées.

Ils sont agréés par la Protection Maternelle Infantile de la maison du Rhône.

Fonctionnement

- Pour des raisons de sécurité et responsabilité, l'enfant doit être emmené par ses parents jusqu'à la salle d'activité et confié à l'animateur.

Les enfants sont sous la responsabilité effective de l'animateur au moment où il franchit la porte. Il est donc indispensable de conduire vos enfants jusqu'à la salle d'activité

- Les enfants ne peuvent être confiés qu'aux personnes autorisées (autorisation écrite)
- Une assurance a été contractée par la structure pour les enfants accueillis mais elle ne couvre pas les objets de valeur. La structure dégage toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol d'objets personnels (bijoux, jouets, lunettes...).
- Les objets pouvant être dangereux sont interdits à la Marelle
- Il est important de respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'Accueil de Loisirs.
- Lors de la fermeture de la structure, si les parents ne se sont pas présentés et qu'il est impossible de joindre les personnes autorisées par les parents, la directrice informée prendra les dispositions nécessaires et en avertit les autorités compétentes (gendarmerie, Mairie ...).

La marelle ferme ses portes à 18h30, les parents doivent s'assurer d'être sortis du centre à cette heure, il faut donc prévoir un délai de 5 à 10 minutes pour la passation avec l'animateur et l'habillage de l'enfant.

Tout retard vaudra avertissement, au bout de trois avertissements une lettre recommandée sera envoyée pour informer de l'exclusion temporaire de l'enfant (15 jours).

Relations avec les familles

Le projet pédagogique de la structure ainsi que le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange sont à disposition des familles au bureau.

L'équipe pédagogique sera toujours attentive à vos remarques ou suggestions et ouverte au dialogue. N'hésitez pas à nous solliciter !

Le NON respect du règlement intérieur ou des horaires et le NON paiement des prestations facturées entraîneront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Le règlement intérieur est remis aux familles lors de l'inscription
Une attestation de remise de règlement signée par les parents est conservée par la directrice.

**La responsable du site
Julie Caballero**